

L'Association Normande d'Ethnographie et d'Art populaire
« leVieux Honfleur »
BP 60082 – 14600 Honfleur cedex

**La place de la mairie et l'hôtel de ville de Honfleur :
lieux d'expression de la citoyenneté urbaine
et cœur politique de la ville du XVe au XXIe siècle.**

Par Pascal Lelièvre Président de la Société Le Vieux Honfleur - 17 septembre 2016

Notre visite s'inscrit dans le cadre des journées européennes du patrimoine dont le thème retenu pour cette année est « citoyenneté et patrimoine ».

La citoyenneté, c'est le statut qui permet à chaque membre d'une communauté d'exercer des droits politiques (qui sont aussi pour le citoyen des devoirs) : c'est-à-dire voter, faire la loi directement ou par le relais de représentants élus, être soi-même éligible et accéder à des fonctions d'autorité. Mais pas seulement : font aussi partie des droits et des devoirs liés à la citoyenneté l'assistance ou la participation à certains rituels communautaires, l'accomplissement d'obligations militaires pour défendre la patrie (ou la cité), sans compter les droits et les devoirs liés à la solidarité entre les membres d'une même communauté politique...

La période de départ du tour d'horizon historique proposé peut surprendre : la guerre de Cent ans et plus particulièrement le règne de Charles V, c'est à dire une période où le régime politique de la France est celui de la monarchie féodale, régime auquel succédera à partir du XVIe siècle, la monarchie absolue jusqu'à la Révolution Française : des régimes politiques peu compatibles avec l'exercice de la citoyenneté qui postule la liberté de l'homme-citoyen et la détention de droits politiques, en particulier ceux de prendre des décisions traduisant la souveraineté du corps civique. Or, du XVe à La Révolution Française, c'est le temps de l'homme vassal et de l'homme sujet.

Et pourtant une certaine forme de citoyenneté a survécu au sein des villes avec évidemment énormément de restrictions tant au niveau des droits que des bénéficiaires de ce reliquat de statut de citoyen (qui n'est d'ailleurs pas défini comme tel - il faut attendre la fin du XVIIIe siècle pour voir réapparaître le mot dans le vocabulaire politique).

C'est cependant grâce à cette survivance de pratiques citoyennes inventées au cours de l'antiquité gréco-romaine que l'idée de citoyenneté a perduré et peut de nouveau s'imposer avec force, de manière plus complète à la fin du XVIIIe siècle. La forme qu'elle a revêtue au Moyen âge et à l'Epoque moderne doit d'ailleurs plus à l'antiquité romaine, en particulier à la période de l'époque impériale où l'empire était doté d'un régime de type absolutiste, qu'à l'antiquité grecque de la période classique, en particulier athénienne. En effet sous l'Empire, avait été conciliée une forme d'autonomie locale dans le cadre des « cités » au sein desquelles se perpétuaient

des institutions qui permettaient l'exercice de la citoyenneté, avec un pouvoir absolutiste au sommet.

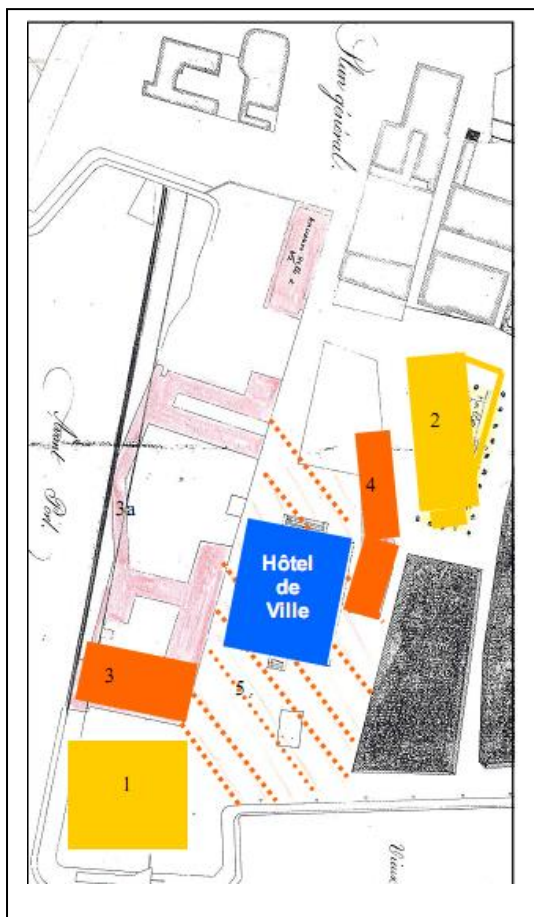
Mais le thème de ces journées du patrimoine est aussi un rappel de la fonction même de ce patrimoine, héritage des générations précédentes, digne d'être conservé pour servir à la formation, l'éducation de l'individu contemporain, pour servir à la construction d'une identité collective. Connaître le passé de sa communauté civique d'appartenance à travers tout l'héritage qu'il nous a légué, est aussi un aspect des devoirs du citoyen. Elle permet une prise de distance par rapport au présent vécu, nécessaire à la réflexion et à la décision qu'implique aussi l'exercice du métier de citoyen.

La visite de la mairie, inscrite à l'inventaire des monuments historiques et la présentation de l'histoire de la place devant laquelle elle est située, est apparue appropriée au Vieux Honfleur :

-pour traiter de cette relation du patrimoine à la citoyenneté en tant que lieu de pouvoir et de mémoire.

-pour retracer les vicissitudes du chemin vers la citoyenneté contemporaine à travers celui suivi à Honfleur

-pour montrer à travers l'objet Mairie comment les nouveaux droits du citoyen, à partir de la Révolution, se sont matérialisés dans le bâti urbain en prenant en compte à la fois les aspects fonctionnels et esthétiques de l'édifice.



1 La tour carrée (construite dans les 1470 et détruite en 1802)

2 L'église Notre Dame (démolie en 1812)

3 L'Hôtel du gouverneur (fin XVe ?-1832)

4 Le logis Brucourt En bleu l'Hôtel de ville actuel

La place

En quoi ce lieu en est-il un lieu d'expression privilégiée de cette forme amoindrie de citoyenneté qui survit à Honfleur, à partir du X^{IV}e-X^Ve siècle et pendant toute l'époque moderne jusqu'à la Révolution et perdue sous une autre forme et dans un autre cadre institutionnel au X^{IX}e siècle.

Un lieu qui symbolise le droit et le devoir de défense de la cité

La place d'armes jusque vers 1830, n'a pas tout à fait la même configuration qu'aujourd'hui : cf. documents iconographiques qui montrent la tour carrée de 12 m de côté avec 6 étages, l'hôtel du gouverneur en front de mer. A l'est la maison Brucourt dont on n'a aucune représentation

Ce droit et ce devoir étaient réservés aux bourgeois de la cité (selon la coutume il fallait résider dans la ville depuis un an et un jour) Défendre la cité était plus perçu comme une charge, une obligation qu'un droit (« privilège »). Ce n'était pas très populaire mais la contrepartie de certains privilèges accordés par le Roi...

En effet, si la défense de la ville était assurée par des soldats professionnels – au moins jusqu'au début du X^{VII}e siècle - à Honfleur, au nombre en général très faible, très variable aussi selon les périodes, cela ne suffisait pas. Sans qu'on en connaisse exactement la date de création, a été constituée une milice urbaine pour assurer la surveillance et la défense de la ville, probablement à l'époque des travaux de fortifications car, sans effectifs suffisants pour monter la garde, les fortifications sont de peu d'efficacité pour maintenir la ville dans la main du roi face à ses ennemis. Le maire de Honfleur, à la veille de la Révolution rappelait qu'elle était « la suite de l'établissement des communes ». Même si on ne sait pas si la ville fut érigée officiellement en « commune », c'est, en effet, du règne de Charles V que datent les premières mentions d'un embryon d'autorité communale, compensation au service de milice et aux dépenses liées à l'entretien des fortifications.

Les montres de la milice se tenaient sur la place d'armes : obligation était faite aux bourgeois d'en faire partie et d'assurer des gardes (mais les plus aisés tentaient de s'en préserver en payant des remplaçants). La ville était divisée en 4 quartiers ; à la tête de chacun d'entre eux, un capitaine aidé d'un lieutenant avec quatre porte-drapeaux : à tour de rôle les compagnies assuraient la garde de la place (en particulier des batteries de canons, du magasin de Poudres), et le service d'ordre (visite des cabarets, arrestation des tapageurs ou des étrangers suspects).

Des corps de gardes avaient été aménagés aux frais de la ville : il y en avait un à l'hôpital, un sur la porte de Caen, un dans le quartier Saint-Léonard. Des « montres » avaient lieu plus ou moins régulièrement pour vérifier l'équipement du milicien (car les armes étaient en principe à la charge du citoyen).

La Révolution ne mit pas fin à l'existence de la milice urbaine (qui ne jouait, semble-t-il, plus grand rôle à la fin du X^{VIII}e siècle). Elle connut une renaissance sous la forme de la « garde nationale » après le 14 juillet 1789, laquelle fut mise en sommeil sous l'Empire, rétablie sous la Restauration et surtout relancée par Louis Philippe après la révolution de 1830.

Sous le règne de, Louis Philippe, le maire convoquait la garde après les élections des officiers (constitués de tous les hommes valides de 21 à 60 ans en principe) appartenant à différentes armes (artillerie, chasseurs - 2 compagnies -, grenadiers, mais aussi des musiciens et des pompiers) sur la place de l'Hôtel de ville : c'est la réunion du bataillon. Les tambours battaient le rassemblement à 9 h. (Convocation pour dimanche 17 janvier 1840 parue dans l'Echo Honfleurais). Elle fut réorganisée au moment de la Révolution de 1848.

Sa vocation au XIXe siècle était essentiellement d'assurer l'ordre public au service du pouvoir municipal et non plus de défendre la ville vis-à-vis des ennemis de la France.

Le fonctionnement de la garde nationale fut modifié sous le SE qui s'en méfiait, le principe de la nomination des officiers remplaça l'élection ; ses membres étaient sélectionnés à l'échelle départementale. En fait, elle n'était plus opérationnelle à la fin de l'Empire. Les Républicains tentèrent à nouveau de la réorganiser et d'en faire un outil de la défense nationale face aux Prussiens. En 1872 elle fut définitivement supprimée.

On ne doit jamais dire qu'une institution est définitivement éteinte.... Au mois de juillet de cette année on a appris qu'il est envisagé par le Président de la République de la faire renaître pour l'ajouter aux différentes réserves territoriales...

Le lieu de l'accomplissement des rites communautaires

Cette place a été et reste aussi le lieu d'accomplissement d'un certain nombre de rites communautaires à caractère civique ou civil (l'autre grand lieu d'accomplissement de ces rites est l'église où l'on célébrait périodiquement des Te Deum)

Sous l'Ancien régime se tenait sur la place d'armes de fêtes populaires, notamment pour la naissance du dauphin en 1601

Les exemples sont plus nombreux pendant la Révolution française, car c'est au milieu de la place que l'on avait érigé l'autel de la patrie. Des cérémonies à la fois religieuses et patriotiques s'y déroulèrent :

-la cérémonie en mémoire de l'anniversaire de la régénération du royaume et de l'adhésion au pacte fédératif le 14 juillet 1790

- la cérémonie en l'honneur de Mirabeau en avril 1791

-21 mai, l'inauguration en grandes pompes du drapeau tricolore sous la présidence de l'évêque Claude Fauchet

- une cérémonie très politique et macabre le 22 janvier 1794, date anniversaire de la mort de Louis XVI : on renouvelle le sacrifice de l'échafaud en guillotinant un buste le représentant.

Mais le 24 juin 1815 un rassemblement est organisé place d'armes pour remplacer le drapeau tricolore par le drapeau blanc. Et on dansa toute la nuit...

En 1848, un arbre de la liberté y est planté sous les acclamations de la foule au milieu des gardes nationaux.

Aujourd'hui les défilés patriotiques du 14 juillet, du dernier dimanche d'août où l'on commémore la libération de la ville où encore le défilé de la Pentecôte s'achève toujours sur la place de la mairie.

Le lieu autour duquel s'exercent les pouvoirs délégués aux représentants de la communauté urbaine

A partir des années 1470, les bourgeois sont sollicités pour participer à l'effort financier que représente l'entretien des fortifications : pour la première fois il est question de demander leur consentement : un mandement de Charles V, daté de 1376, qui renouvelle l'octroi des aides accordées à la ville, « *pourveu que la plus grande et saine partie d'icelle se consente à ceux* ». Bien sûr, il ne s'agit certainement que des plus aisés des bourgeois de la ville. Il a fallu les réunir : probablement au manoir de Roncheville (le premier) qui était probablement situé à côté de l'église Saint-Etienne alors en construction (à l'emplacement de la maison privée construite par le gouverneur de la ville au XVIIIe siècle), où le gouverneur nommé par le Roi s'est installé; après la guerre de Cent ans, le gouverneur réside dans le nouveau manoir de Roncheville-actuelle « Galerie Chaye ». » puis dans l'hôtel du gouverneur construit près le tour carrée à une date qui n'est pas connue (fin XVe-XVIe siècle ?)

Au XVIe siècle, à partir de 1550, on peut suivre grâce aux archives municipales et en particulier aux registres de délibération, le travail du corps de ville qui se réunit à l'hôtel du gouverneur, en principe sous sa présidence, disposant d'un certain nombre de pouvoirs d'administration dans la cité. L'assemblée des bourgeois élit 4 échevins qui, à leur sortie de charge, peuvent faire partie d'un conseil consultatif. Le personnel chargé des tâches de gestion des compétences est très peu nombreux.

Les bourgeois, à l'appel du gouverneur, se réuniront jusqu'en 1682 dans l'Hôtel du gouverneur puis par souci de manifester plus d'autonomie vis à vis du gouverneur- sous le prétexte aimable « d'éviter des incommodités à M. le gouverneur »- dans le logis Brucourt (au niveau de l'actuel restaurant « Le Chat qui pêche ») et enfin, en 1787, de nouveau dans l'Hôtel du gouvernement cédé à la ville avec la Lieutenance en échange d'une indemnité de 1900 livres annuelles à verser au gouverneur et au lieutenant pour leur logement). Il se maintient là jusqu'en 1833.

Faire partie du corps de ville exige des bourgeois des qualités reconnues, dont celle d'être homme avisé dans ses entreprises ce qui lui permet d'atteindre si ce n'est à la richesse du moins à l'aisance. Cette idée qu'on retrouve jusqu'au XIXe siècle chez les penseurs libéraux, explique que si c'est un honneur d'en faire partie car cela sanctionne une forme de reconnaissance sociale, c'est aussi une charge lourde à assumer car, outre les décisions impopulaires parfois à prendre, les bourgeois sont aussi souvent directement mis à contribution : ce qui explique un important absentéisme et l'instauration d'amendes pour sanctionner les absences aux convocations.

(Rappelons que jusqu'au régime de Vichy, les édiles ne touchent pas d'indemnité de fonction)

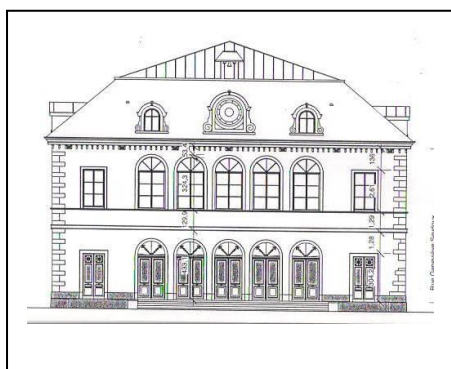
L'Hôtel de ville ou mairie

Les deux termes ont le même sens : Hôtel de ville est plutôt utilisé pour les édifices qui au Moyen Age et à l'Epoque moderne abritent les délibérations du corps de ville pour les villes qui sont des communes ou bénéficient d'une autonomie de gestion relative ; mairie est un terme employé à partir du XIXe siècle : cela fait suite aux réformes de la Constituante qui érigent toutes les communautés paroissiales en communes avec un conseil municipal et un exécutif présidé par un maire Mais l'expression continue de s'employer pour l'édifice qui abrite les séances des élus, le bureau du maire et les bureaux de l'administration communale lors que la commune est de quelque importance...

(Se rapprocher de la façade)

PRESENTATION EXTERIEURE

L'hôtel de ville de Honfleur apparaît aujourd'hui comme une imposante villa de style néoclassique, face au Vieux Bassin dont elle est séparée par une place qui est largement ouverte tant sur le Vieux Bassin que sur les quais de l'avant-port, de telle sorte que depuis la place de la mairie on a une vue très dégagée sur l'avant-port et le quartier du Vieux-Bassin.



Pourquoi construire un hôtel de ville en 1832 et pourquoi cet emplacement ?

La construction de l'édifice a commencé en 1832 sous la mandature d'Olivier le Carpentier (mais initiée en 1829 par son prédécesseur Le Chevalier Le Jumel, vieil aristocrate cultivé d'Ancien Régime, nommé maire par Louis XVIII, qui préside un conseil municipal composé de notables pour la plupart issus du monde du commerce, du négoce

ou de la robe, déjà en partie en poste sous l'Empire).

Il y a avait urgence car l'hôtel du gouverneur était ruiné, certaines parties s'étaient même effondrées lors des travaux entrepris pour réaliser le quai de la Quarantaine. La commune ne disposait pas des locaux pour exercer les compétences qui lui avaient été assignées depuis la Révolution.

Le choix d'implantation : la place d'armes fut choisie naturellement car c'est la grande place de la ville et depuis longtemps c'était autour d'elle que se concentraient les lieux de pouvoirs.

Face au port, la nouvelle mairie manifestait la volonté des édiles d'affirmer leur autorité encore assez récente sur une ville tournée vers les activités maritimes, base de la prospérité de la communauté. Elle traduit dans la pierre la promotion de cette bourgeoisie d'affaires ou à talents à laquelle les réformes politiques issues de la Révolution (mais maintenues dans leurs grandes lignes par l'Empire et par la Restauration) avaient donné davantage de pouvoir à l'échelon local et de responsabilités devant leur concitoyens.

Les conditions de la construction

Les pouvoirs et l'autonomie des communes restaient cependant limités au regard des évolutions ultérieures : sous la Monarchie de Juillet le maire et ses adjoints étaient nommés et les conseillers municipaux élus sur la base d'un suffrage censitaire (pour 6 ans depuis la réforme de 1831) ; ils étaient nommés sous la Restauration- donc quand la décision de construire une nouvelle mairie a été prise. L'exemple de la construction de la mairie va nous montrer combien les décisions de la municipalité et du conseil étaient soumises à un contrôle étroit et a priori de l'Etat central et de ses représentants.

Le contrôle de l'Etat était à cet époque très strict : tout projet adopté par le conseil municipal devait être autorisé dans son principe par les différents échelons de son administration : le sous préfet, le préfet et le ministre de l'intérieur ; pour le parti architectural, il fallait l'avis du conseil des bâtiments civils. L'autorisation du préfet était aussi requise pour le budget, surtout s'il fallait faire un emprunt ou augmenter les impôts, ce qui fut le cas à Honfleur. En effet, le devis estimatif atteignait 68 000F, ce qui nécessitait de trouver de nouvelles ressources, le budget ordinaire ne pouvant, grâce à des économies dans le fonctionnement et sur les autres investissements en supporter qu'un peu plus de la moitié. Il fallut d'abord réunir un conseil municipal élargi aux 100 plus gros contribuables pour leur faire adopter le principe de la création de centimes additionnels qui s'ajoutaient aux droits d'octroi.

Les caractéristiques

La mairie présente des caractéristiques intéressantes, représentatives d'un style de construction à la mode au début du XIXe siècle, ce qui explique qu'elle a pu être inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Le récent ravalement de la façade à l'initiative de la municipalité lui met bien valeur (elle a fait aussi réaménager l'intérieur du bâtiment et restaurer notamment comme nous le verrons de manière particulièrement réussie l'escalier central et la galerie-portique de l'étage).

Les travaux ont été rapidement conduits puisque le rez-de-chaussée est occupé dès 1833. Il est achevé en 1837.

D'aspect assez austère, reposant sur un soubassement de 80 cm, la mairie est représentative du mode mineur néoclassique, une variante épurée du pittoresque inspiré des villas italiennes. Il est issu des modèles et des principes proposés par **Jean Nicolas Louis Durand** dans son « *Précis des leçons d'architecture* » de 1819 pour les mairies et est conforme aux réalisations du premier tiers du XIXe siècle marquées par l'influence du **Conseil des bâtiments civils** peuplés de lauréats du prix de Rome : volume cubique, symétrie parfaite des façades animées par des baies et portes cintrées entourées de discrètes archivoltas et organisées en travées, présence d'un bandeau mouluré pour séparer les deux niveaux de l'élévation, toit terrasse (à l'origine) . A Honfleur, pas de colonnes, de portiques ou de frontons en façade : les proportions et l'ornementation des façades doivent être en rapport avec la taille de la ville. Les projets jugés trop prétentieux étaient rejetés.

Même équilibre pour le choix des matériaux, entre luxe et banalité. On prévoit d'utiliser certains matériaux de construction nobles : la pierre de Ranville pour le soubassement, la pierre de taille d'Allemagne pour les chaînages d'angles. Les murs, par contre, sont montés en moellons de récupération et enduits ; les murs de refends sont en briques produites localement.

L'élévation reflète les fonctions des différentes parties de l'édifice

L'élévation à deux niveaux met en évidence la distribution des fonctions en distinguant les linteaux droits des fenêtres des bureaux, de ceux des autres espaces centraux en plein cintre – portes-fenêtres et fenêtres avec des châssis de tympans fixes en éventail - (vestibule, bureau du maire, salle du conseil municipal...) Le parti adopté tant pour le volume que pour le traitement des ouvertures a aussi une valeur pédagogique : le cube rappelle la curie romaine, la forme des linteaux et la taille des ouvertures permet de distinguer les pièces aux fonctions politiques du conseil municipal et du maire en tant que représentants des citoyens, des fonctions administratives liées à l'exercice de services publics.

L'évolution du projet

Pour l'apprécier, on ne dispose pas de plans mais seulement des rapports écrits, notamment celui de M. de Gisors, inspecteur des bâtiments civils et vice-président de la commission, qui a été aussi le rapporteur du projet final devant celle-ci.

Le projet initial a été préparé par l'architecte-voyer, M. Hagron

Il a été remanié avec bienveillance (mais aussi condescendance) **par le neveu de Pierre François Léonard Fontaine**, afin qu'il puisse obtenir le visa du **Conseil des bâtiments civils** présidé par **Percier**. Le projet de Hagron avait été présenté à Pierre François Fontaine que connaissait un membre du conseil municipal mais n'ayant pas le temps de s'y consacrer, il confia la tâche à son neveu. M. de Gisors fut consulté pour les dernières modifications.

Les modifications ont porté sur le décor et certains éléments techniques : on a fait retirer le projet de cuisine en sous sol dont le mur jouxtait la fosse d'aisance (raccordée à l'avant port) ; dans le vestibule deux colonnes étaient prévues. On a fait réduire les dimensions de la salle du conseil municipal. Ces plans ont été adoptés en octobre 1930.

Pas de toiture en terrasse sur l'ensemble du bâtiment (contrairement aux modèles néo-classiques pour tenir compte du contexte climatique mais seulement une petite terrasse encaissée dans des combles à doubles égouts (qui forment une sorte de couloir) établis sur les quatre faces du bâtiment et éclairés par de petites lucarnes à ailerons.

Les appréciations portées sur l'édifice ont été diverses comme toujours. Incontestablement la mairie rompait par son style avec tout le reste du bâti urbain : seules quelques façades de maison étaient proches par l'inspiration comme la maison privée du gouverneur Matharel, ou celle de la maison au dessus du café de Paris. Les impressionnistes comparaient l'édifice à une motte de beurre....

La mairie accueille de nombreuses institutions et services qui aujourd'hui sont dispersés dans la ville, liés en grande partie à la réorganisation de la Révolution Française :

La salle du tribunal de la justice de paix au 1^{er} étage et celle du tribunal de commerce au rez-de-chaussée avec leurs annexes, leur greffe, l'Etat-civil au rez-de-chaussée, un bureau pour les gardes-nationaux mais bientôt aussi des institutions nouvelles telles que la Caisse d'épargne, la bourse de commerce au rez-de-chaussée, et bientôt la chambre de commerce (fondée en 1848). La perception y était aussi abritée. Une bibliothèque fut ouverte en 1839 sous l'impulsion du Baron Hamelin (le premier fonds de livre est constitué d'une donation de l'abbé Vastel) Un musée des beaux-arts fut créé en 1869.

En 1883 la municipalité fit réaliser des travaux pour rehausser d'un étage sous comble l'édifice et le doter d'une toiture plus adaptée au climat normand. Les services municipaux qui étaient aussi à l'étroit, la bibliothèque et le musée des Beaux- Arts, y furent installés ainsi que les archives.

Où était installée la police municipale ? Depuis 1791 le maire était le chef du service de police municipale. Pour les villes comme Honfleur, il était dirigé par un commissaire. En 1914 le service comptait six personnes. Entre 1943 et 1951, la police fut étatisée et quitta la mairie. En 1951, le service remunicipalisé fut cependant réinstallé dans 4 pièces à l'arrière de la mairie, à la place de la perception, de la salle de permanence des sociétés (associations) et de la chambre du concierge et du bureau du ravitaillement. Ce service quitta les lieux lorsque la police devint nationale ; elle s'installa vers 1975, rue Villey. Mais, en 1996, une police municipale fut recrée et installée à côté du bureau d'accueil.

Nombre des services et institutions présents dans la mairie ont été progressivement déménagés vers des locaux plus appropriés ou ont été supprimés : le musée des Beaux Arts s'installa dans le Couvent des Augustines en 1924, la Chambre de Commerce investit l'immeuble à l'angle du cours des Fossés et du Quai de la Tour en 1931, la Bibliothèque ne fut déménagée qu'en 1975 vers l'ancien pensionnat Notre-Dame, au Bouloir ; de même le tribunal de Commerce. La Justice de paix (les juges de paix avaient pour principale mission de régler les litiges de la vie quotidienne par une démarche conciliatrice : petites affaires personnelles et mobilières, conflits bénins entre particuliers, contraventions de simple police) a été supprimée par la réforme judiciaire de 1958.

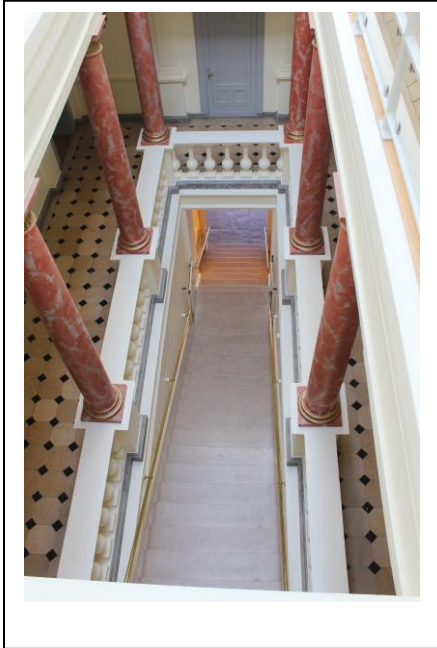
VISITE INTERIEURE

On pénètre dans la mairie

On se trouve dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville dont la restauration a été faite dans un style italianisant, face à l'escalier monumental qui conduit au 1^{er} étage où se situent la salle du conseil municipal, le bureau du maire ceux des adjoints et l'ancienne salle de la justice de paix : c'est l'étage de l'exercice public du pouvoir politique et au début celui également du pouvoir judiciaire au sein de la cité. 4, 20 m de hauteur au rez-de-chaussée et 5,18 à l'étage.

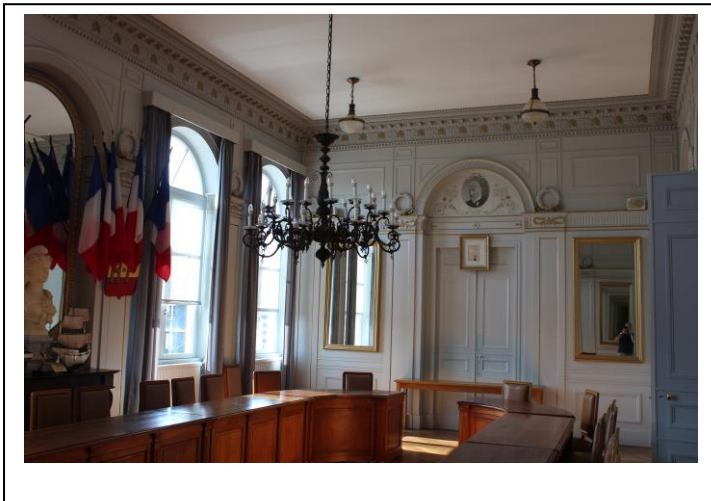
Les salles et les bureaux se distribuent autour d'une galerie portique ouverte sur l'escalier, éclairé par un puits de lumière (le bureau du maire est au dessus de nous, à l'ouest (dont les fenêtres donnent sur la place de la mairie comme le veut l'usage), la salle du conseil est à l'est : sa porte à deux vantaux fait face à l'escalier.

Au rez-de-chaussée, deux couloirs de part et d'autre de l'escalier, permettaient d'accéder aux bureaux (Etat-civil, greffe du tribunal mais aussi bientôt aussi la caisse d'Epargne, chambre de commerce fondée en 1848 et police municipale.)



La présence du grand escalier droit rentrant à double volée est autant un élément fonctionnel que de prestige C'est un escalier droit éclairé par un puits de lumière grâce à la verrière de la toiture. Sa longueur s'explique par la hauteur des murs du rez-de-chaussée mais aussi par la faible hauteur des contremarches, l'existence d'un petit palier intermédiaire. La trémie à l'étage est bordée d'une balustrade et de colonnes revêtues de faux marbre de style Empire (dont le traitement n'est pas sans rappeler celui des colonnes de l'ancien escalier du Muséum qu'on trouve au musée du Louvre qui était dû à Percier et Fontaine : elles délimitent du côté de l'escalier la galerie portique sur laquelle s'ouvrent les différentes salles et bureau de l'étage à la manière des villas romaines

On monte à l'étage



La salle du conseil municipal

C'est la plus grande salle de la mairie qui doit être en mesure d'accueillir l'ensemble du conseil municipal dont le nombre de membres est proportionnel à la population de la ville (actuellement 29 pour les villes de + de 5000 et moins de 10 000 habitants). La mairie n'a pas été dotée de salle des mariages spécifique : donc elle remplit cette double fonction.

Le décor de la pièce est particulièrement soigné car elle sert également de pièce d'apparat pour les réceptions officielles organisées par la municipalité.

C'est un décor de style empire :

-à la fois sobre et élégant parce qu'il est dépourvu de surcharge décorative (le nu des panneaux des lambris est respecté),

-dont les lignes d'organisation et les éléments décoratifs sont rehaussés de dorure.

-murs lambrissés en panneaux à la nette division quadrangulaire, structurés en 3 degrés.

-les panneaux des deux premiers degrés alternent avec des pilastres.

-une première corniche aux deux tiers de la hauteur puis une seconde à la jonction du plafond. De grandes glaces aux moulurations simples sont placées sur les panneaux principaux

Les éléments de sculpture ornementale :

La couronne de laurier,

Palmettes

Feuilles arrondies (en prise sur la corniche intermédiaire)

Rosettes

Cette salle est aussi un lieu du souvenir par certains rajouts :

Les plaques sur lesquelles est gravé le nom des victimes des deux guerres mondiales

Les médaillons peints sur toile à l'acrylique (2013) qui représentent les portraits de personnalités qui ont contribué par leurs activités, leur œuvre soit à orienter le destin de Honfleur, soit à faire connaître la ville : F. Sagan, Ch. Baudelaire, A. Allais, E. Satie, Samuel de Champlain, E. Boudin. Chaque personnage est entouré d'un symbole en rapport avec son œuvre (rose= les fleurs du mal ; masque =passé d'humoriste ? Fait écho à la création du Jardin des personnalités.

La salle du tribunal

Salle à retonde (ce qui lui donne un plan basilical)

¹ Pierre François Léonard Fontaine (Pontoise, 10 septembre 1762 - Paris, 13 octobre 1853) est un architecte néoclassique et décorateur français. Avec son camarade d'études Charles Percier, Fontaine est l'un des inventeurs et principaux représentants du style Empire.